

Communiqué de presse

L'ASF édite un livret intitulé « affacturage 10 questions/10 réponses »

Un nouveau livret, rédigé par les professionnels réunis au sein de l'Association française des Sociétés Financières (ASF), répond à dix questions sur l'affacturage. Une version en anglais est également disponible, sous forme numérique.

Il apporte des réponses aux interrogations les plus fréquentes, exprimées par les différentes parties prenantes : chefs d'entreprises, pouvoirs publics, journalistes... sur cette technique financière particulièrement utile, et encore insuffisamment connue.

L'affacturage est une technique de gestion et de mobilisation du poste de créances clients, notamment utilisée par les entreprises de taille petite ou moyenne. Elle permet de libérer de la trésorerie grâce à une gestion active des relations clients et fournisseurs, en proposant trois services : le financement des factures clients avant leur échéance, la prévention du risque d'impayé, et la gestion administrative du compte-client.

C'est donc un bouquet de services, regroupés dans un produit de plus en plus utilisé, non seulement par les PME mais aussi par de grandes entreprises qui externalisent ainsi la gestion de leur poste clients en le confiant à des professionnels.

L'affacturage peut aussi constituer une aide à l'exportation. En effet, la connaissance qu'a le factor des us et coutumes du pays d'exportation constitue un outil précieux pour les entreprises exportatrices, qu'il s'agisse des délais de paiement, du choix de la devise d'exportation, ou de la gestion des litiges. Cette offre connaît d'ailleurs une diffusion croissante auprès des entreprises exportatrices.

Le poids du marché français de l'affacturage est très important : il occupe le second rang mondial (derrière le Royaume-Uni et devant l'Italie). Resté dynamique en 2008, il a bénéficié d'un taux de croissance annuel de 14,4%, et s'achève en 2009 avec une quasi stabilisation des volumes produits. L'affacturage représente la deuxième source de financement court terme des entreprises en France.

Le montant de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage atteint ainsi près de 130 Mds € en 2009, les opérations réalisées sur le plan international s'élevant à plus de 18 Mds €. Au cours des sept dernières années, la part de l'international dans le total de l'activité a plus que doublé, passant de 7,3% en 2003 à 14,5% en 2009.

Les sociétés d'affacturage sont des établissements de crédit spécialisés agréés en qualité de sociétés financières ou, plus rarement, de banques. Elles sont toutes regroupées au sein de l'ASF.

*Contacts : Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56*